

## Professeurs stagiaires

- Mutations intra-académique, comment bien faire ses vœux.

- Déroulement de l'année de stage, déroulement de la carrière.
- Connaître et défendre ses droits, le rôle du SNES-FSU.

Et toute question que vous souhaiteriez aborder

Intervenant :

François Belleil, responsable du secteur stagiaires du SNES-FSU

**Coupon à renvoyer par la poste sauf si vous vous inscrivez en ligne**  
**STAGE** ..... (intitulé) du ..... (date)

NOM / Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mél : .....

Prendra le repas de midi :  oui  non

Inscription au stage à faire en ligne ou à retourner par voie postale au SNES 35-37 rue Ponsardin  
51100 Reims, par fax au 03.26.88.17.70 ou par mél : [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)

Si vous avez une question ou une remarque préalable, n'hésitez pas à l'indiquer.



L'autorisation d'absence est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 11 février 2019**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle fourni sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2018-2019-.html>

Afin que nous puissions organiser ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès du SNES et de préciser votre présence (ou non) au repas du midi (par mel [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu) ou par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims). Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués.